

Inscription année scolaire 2023-2024

Je souhaite inscrire mon apprenti-e à :

☐ **Ecole du Métal pour dessinateur-trice constructeur-trice sur Métal pour la 1^{ère} année d'apprentissage**

Fr. 15'000.- (Membre Metaltec Romandie) et Fr. 18'000.- (Non-membre) par an (frais de logement en sus)

Une fois l'inscription confirmée, le programme résumé du cursus et le formulaire d'inscription pour le logement seront envoyés à l'entreprise. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque l'entreprise se sera acquittée des frais d'écologie ci-dessus ou au minimum de la moitié du montant (premier semestre). Sur demande, possibilité d'obtenir un plan de financement. Les informations relatives au paiement de l'écologie seront envoyées une fois l'inscription reçue.

Données personnelles de l'apprenti-e

Données de l'entreprise

Titre ☐ Mme ☐ M

Nom _____

Prénom _____

No AVS _____

Date de naissance _____

N. contrat d'apprentissage _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Canton _____

Nationalité _____

Mobile _____

E-mail _____

Parent de contact _____
(Nom et prénom)

Téléphone / Mobile _____

E-mail _____

Maturité intégrée ☐ oui ☐ non

Nom de l'employeur _____

Adresse _____

NPA/ Lieu _____

Canton _____

Personne de contact _____

E-mail _____

Téléphone _____

Mobile _____

Membre Metaltec Romandie ☐ oui ☐ non

Facturation (merci de remplir toutes les rubriques)

Entreprise ☐ oui ☐ non

Autre ☐ oui ☐ non

AUTRE (merci d'indiquer les coordonnées)

Nom : _____

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Logement sur place ☐ oui ☐ non

Si oui ☐ en famille d'accueil ☐ au centre de formation des Paccots

En apposant sa signature, l'entreprise déclare accepter les conditions générales ci-contre :

Lieu et date :

Signature de l'entreprise:

Conditions générales

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, **60 jours** avant le début de la formation.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription définitive.

Merci de retourner le formulaire par mail à : dessin@ecole-du-metal.ch

Informations quant à l'hébergement et les frais d'écologie

1. Hébergements apprentis

Les apprentis de 1^{ère} année qui suivent la formation pratique à l'Ecole du Métal ont la possibilité de loger sur place, soit au travers d'une famille d'accueil, soit au Centre de formation Polybat des Paccots.

2. Modalités de paiement

Les entreprises formatrices disposent de deux modalités de paiement : en une fois avant le début de l'école ou semestriellement, avant le début du semestre.

Si l'entreprise formatrice souhaite un arrangement de paiement autre, elle peut prendre directement contact à l'adresse suivante : dessin@ecole-du-metal.ch

3. Rupture contrat d'apprentissage durant la 1^{ère} année en école

Si en cours d'année un contrat est rompu avec un apprenti, quel qu'en soit le motif, ou que l'apprenti est exclu de l'Ecole par le formateur, le paiement complet de l'écologie reste quand même dû par l'entreprise formatrice, qui dispose néanmoins d'un crédit de 90% du solde d'écologie non consommé, valable sur les 3 prochaines années.

En apposant sa signature, l'entreprise déclare avoir pris connaissances des éléments mentionnés ci-dessus :

Lieu et date :

Signature de l'entreprise :